Je teste l’indemnité kilométrique vélo !

En 2014, le gouvernement français fait un pas pour encourager la marche et le Vélo avec la mise en place d’une incitation financière à la pratique du vélo pour les déplacements domicile-travail !

L'objectif est de mettre en place une indemnité aux salariés de 25 centimes d'euros par kilomètre parcouru. Une incitation qui pourrait donner un peu plus de poids au vélo dans la balance financière des modes de transports. Et même si le vélo représente un moindre investissement comparé aux abonnements de transport en commun, s'y mettre quotidiennement demande quelques dépenses comme l'achat du matériel et son entretien. L'indemnité permettrait également aux cyclistes de pouvoir engager ces dépenses, non négligeables pour les foyers aux revenus modestes, et circuler en toute sécurité.

Une indemnité de 25 centimes par kilomètre pour inciter les salariés à passer le cap !

Mais avant de généraliser la démarche, l'Etat a lancé une phase d'expérimentation : un échantillon d'une dizaine d’entreprises de nature très diverse (secteur d'activité, nombre de salariés, position géographique) a été sélectionné pour tester le dispositif de juin à novembre 2014.

En Nord-Pas de Calais, mon entreprise a été retenue, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, association loi 1901, d'une dizaine de salariés. Mes collègues et moi testons donc l'indemnité kilométrique vélo !

A vrai dire pour une convaincue comme moi qui venait déjà avec mon vélo pliant tous les jours au boulot, l'indemnité ne change pas grand-chose à mon quotidien. Me déplaçant à vélo et en train, je peux cumuler l'indemnité kilométrique avec le remboursement de mon abonnement SNCF. Il s'agit donc d'un plus financier que j'accepte volontiers et que je pourrais utiliser à l'entretien de mon bolide et achat d'équipement.

Bonne nouvelle ! J'ai remarqué un changement d'habitude chez certains de mes collègues qui délaissent peu à peu leur voiture pour la petite reine !

Et les retours sont plutôt positifs. Un de mes collègues m'a même dit qu'il lui semble maintenant bizarre de prendre sa voiture et qu'il préfère le vélo pour le contact avec l'extérieur. Pour lui, le temps de trajet reste pratiquement le même à 5 minutes près. Financièrement parlant, l'indemnité kilométrique et le gain d'argent sur l'essence non consommée représente une somme non négligeable l’ayant incité à franchir le cap.

Alors l'indemnité kilométrique vélo, la solution pour tous passer au vélo ?

En pratique, la mise en place pose plusieurs questionnements au niveau financier et montre la nécessité d'aménagements.

L'indemnité kilométrique est comptabilisée comme un avantage en nature. L'entreprise paye 1/4 de charges sur l'indemnité kilométrique versée. Le salarié paiera des impôts sur l'indemnité perçue. Est-ce que l'entreprise peut assurer le paiement de l'indemnité pour chaque kilomètre parcouru par ses salariés ? Est-on prêts à délaisser la déduction d'impôts sur les frais réels en cas d'usage de la voiture pour une indemnité, elle, imposable ?

En termes d'intermodalité, les salariés cumulant le vélo aux transports en commun peuvent bénéficier de l'indemnité. Il n'en est pas de même pour les salariés qui remplaceraient leurs abonnements de transport en commun pour le vélo. Ils devront faire le choix entre l'un ou l'autre. Sont-ils prêts financièrement à changer pour le vélo ?

De nombreux aménagements restent à réaliser pour que ça marche, ne serait-ce que pour garer de manière sécurisée son vélo au travail ou chez soi ou encore prendre une douche après un long trajet. Suivant la situation et les locaux de l'entreprise, quels aménagements peuvent être réalisables ? Coté salarié, suivant sa situation, est-il possible de posséder un vélo quand on ne peut pas le garer de manière sécurisée chez soi ?

Toutes ces questions laissent penser que l'indemnité kilométrique vélo n'est pas une mesure à mettre en place de manière isolée mais quelle doit se situer dans le cadre d'un effort plus global. Une chose est sûre, si celle-ci encourage les salariés comme mes collègues à passer le cap, elle contribuera à lancer une dynamique vertueuse !

Alors pour connaître le bilan de l'expérimentation, rendez-vous en fin d'année ! Celui-ci jugera de l'efficacité de la mesure.

On espère malgré tout que celle-ci pourra être aménagée suivant les résultats de l'expérimentation pour être mise en place concrètement et inciter pleins de salariés français à se mettre au vélo comme de nombreux voisins européens. Car au-delà de la question financière, le bénéfice du vélo c'est aussi la santé et la liberté !

Lucile HAMOIGNON

Cycliste convaincue

Pour aller plus loin, lire :

Indemnité kilométrique vélo, les enjeux, les impacts, rapport de la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, novembre 2013

Plan d'Actions Mobilités Actives : la marche et le vélo. Mars 2014